REUNION DU 17 MAI 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept mai à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de BOISVILLE LA SAINT PÈRE, dûment convoqué le 9 mai 2022, s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de Madame Magalie Cathelineau, Maire.

<u>Étaient présents</u>: Magalie CATHELINEAU, Jean-Louis MÉJANE, Sandra PERCHERON, Romain PRYLOUTSKY, Julien DOUSSINEAU – Adjoints; Léon GOUHIER, Jérémy RODRIGUES, Gilles PERCHERON, Olivier BOURGINE, Marc PLESSIS, Barbara DRUENNE, Hélène GUILLET-GUILLON.

Était excusé: Philippe MAISONS (pouvoir à Julien Doussineau).

Monsieur Jérémy RODRIGUES est nommé secrétaire de séance.

Madame le Maire propose de rajouter un point à l'ordre du jour : Terrains communaux. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

APPROBATION DU PROCÉS-VERBAL DU 12 AVRIL 2022

Le Procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents.

DÉCISION MODIFICATIVE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'effectuer un virement de crédit de 8 € pour alimenter le compte 6588, comme suit : +8 € au compte 6588 (autres charges diverses)

- 8 € au compte 6042 (achat prestation de services)

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, cette modification budgétaire.

LOGEMENTS COMMUNAUX

Madame le Maire informe qu'il est nécessaire de louer les deux logements communaux aux futurs acquéreurs de la Boulangerie, dans l'attente de la finalisation de leur dossier. Dans le but de la sauvegarde du dernier commerce communal (boulangerie, bar, tabac, point presse, point poste, ...) il est nécessaire de pratiquer un loyer modéré à titre exceptionnel du 1^{er} juin au 30 septembre 2022, de 400€ pour les deux logements. Madame le Maire informe qu'un contrat de location à durée déterminée sera signé dans ce sens et qu'à compter du 1^{er} octobre 2022, les loyers reprendront les valeurs normales votées le 12 avril dernier, à savoir 300€ pour le petit logement et 500€ pour le grand. Les charges annexes restant à la charge des locataires. Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette location des deux logements, du 1^{er} juin au 30 septembre 2022, pour 400€ par mois et autorise Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

ENQUÊTE PUBLIQUE, RUE DE L'ABBÉ CHAUVEAU

Par délibération en date du 14 septembre 2021, le conseil municipal a décidé de procéder à l'enquête publique préalable à la désaffectation et l'aliénation d'une partie du domaine public, Rue de l'Abbé Chauveau (38 m²) située sur la commune de Boisville la Saint-Père en vue de sa session à Monsieur Claude Chifflet contre une partie de la parcelle AC 212 (335m²);

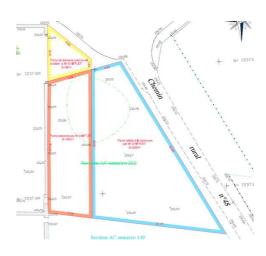
L'enquête publique s'est déroulée du 28 mars au 11 avril 2022, inclus.

Aucune observation n'a été formulée et le commissaire enquêteur a émis un avis favorable.

Dans ces conditions, constatant que la procédure a été strictement respectée, le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de désaffecter cette partie du domaine public, Rue de l'Abbé Chauveau (38 m²) située à Boisville la Saint Père en vue de sa cession.

Autorise Madame le maire à signer toutes les pièces nécessaires à cette affaire





TERRAINS COMMUNAUX

- Terrains à vendre: Madame le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Louis Méjane. Suite à la commission des travaux du 17 mars dernier, après consultation des domaines pour les estimations des valeurs vénales, les membres proposent à la vente les trois terrains ci-dessous:
 - Parcelle AC 48, impasse du Bon Œuf, 39m², 2 200€,
 - Parcelle AC 51, impasse du Bon Œuf, 149m², 5 000€,
 - Parcelle AD 20, 7rue du 8ème RTT Honville, 272m², 20 000€.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ces tarifs de ventes et autorise Madame le Maire a signer tous les documents nécessaires à ces ventes.

• Chemin Chevannes :

- Madame le Maire informe avoir reçu, avec ses adjoints, ce lundi 16 mai, Monsieur Julien Fleury, artisan en couverture demeurant à Chevannes, qui demande l'autorisation d'emprunter le chemin communal n° 20 dit l'ouche de Chevannes, jouxtant sa propriété, afin de pouvoir faire livrer les matériaux pour son activité, suite au refus du conseil municipal le 12 avril dernier. Monsieur Julien Fleury a démontré qu'il ne pouvait pas faire autrement. Madame le Maire propose qu'une convention de mise à disposition soit établie entre les deux parties, avec des clauses bien précises, afin que le chemin reste accessible et praticable par tous. Monsieur Fleury s'engage à respecter cette convention et aménagera la partie arrière de son terrain afin que les camions puissent faire demi-tours sur celui-ci. Le conseil municipal approuve à l'unanimité et autorise Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

• Terrain Demainville :

- Suite à la demande de précision de Monsieur Gilles Percheron, lors du dernier conseil municipal, sur le terrain que souhaite acquérir la famille Vacher, devant leur propriété à Demainville, Madame le Maire et Monsieur Jean-Louis Méjane informent que le regard ne gène pas la vente de cette petite parcelle de 30m² et précisent que la famille Vacher est consciente du prix de vente de cette parcelle aux vues des frais estimés. Monsieur Gilles Percheron informe qu'il y a une autre bouche à clé qui se trouve sur la parcelle. Une nouvelle visite de contrôle va être faite et les services de Chartres Métropole Eau, vont être consultés.

QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire informe que :

- M et Mme Bavant ont envoyé un courrier demandant la réparation de leur bien suite à la démolition de la grange de l'impasse du Bon Œuf. Des devis sont en cours.
- Suite au sondage pour la mise en place d'un conteneur à verres à Chevannes, 53% des 73% de participants sont pour qu'il n'y est pas de conteneur dans le hameau. Un courrier sera fait aux habitants.
- Madame Seillery Emeline demande si la commune peut mettre en place un panneau directionnel indiquant « Chevannes Fleurs ». Une étude va être faite pour signaler les commerçants de la commune.

Monsieur Jean-Louis Méjane informe qu'une réunion de la commission des travaux aura lieu le mercredi 1er juin.

Madame Sandra Percheron fait un rappel de son mail concernant la fête des parents et l'organisation du 13 juillet. Les tarifs seront de 13€ par adulte et 8€ par enfant pour le repas et demande aux conseillers de se libérer ce 13 juillet pour la préparation de cette soirée.

Madame Hélène Guillet-Guillon renouvelle sa demande pour retourner le banc devant la bibliothèque.

Monsieur Léon Gouhier:

- Informe qu'il manque de l'éclairage autour de la salle des fêtes la nuit et jusqu'au tennis. Madame le Maire propose qu'un éclairage automatique soit installé.
- Demande si le bulletin municipal 2022 va sortir prochainement. Madame le Maire répond qu'il est en cours de relecture avant impression.

Monsieur Romain Pryloutsky informe qu'un rendez-vous avec Chartres Aménagement le mardi 31 mai concernant le projet de lotissement à côté du stade.

Monsieur Olivier Bourgine demande où en est la sortie financière de la 3 CB ? Madame le Maire répond que les documents budgétaires ont été fait il y a environ 3 semaines.

La séance est levée à 20h20.